

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Waga Energy

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Waga Energy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Waga Energy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Méthode de comptabilisation des participations dans les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, les contributions des sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra, détenues à 49 %, s'élèvent à respectivement à M€ 8,9 et M€ 12,4 au bilan de votre groupe, et contribuent pour respectivement M€ 0,7 et M€ 0,5 au résultat net de votre groupe.</p> <p>Comme indiqué dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a le contrôle de ces deux sociétés, dans la mesure où il : (1) détient la capacité de diriger l'activité pertinente des deux sociétés et donc détient le pouvoir sur ces deux dernières, (2) est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec ces deux sociétés, car il existe des pénalités contractuelles en cas de défaut de performance, (3) a la capacité, en tant qu'unique acteur, d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus. Ces deux sociétés sont donc consolidées selon la méthode de l'intégration globale.</p> <p>Nous avons considéré que la détermination de la méthode de comptabilisation à appliquer aux participations dans les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra est un point clé de l'audit compte tenu de son importance significative dans les comptes de votre groupe, ainsi que des faits et circonstances qui conduisent à considérer que votre groupe contrôle les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra, et en particulier le jugement à exercer par la direction dans l'analyse visant à déterminer si il dirige l'activité de manière pertinente de ces sociétés.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance de l'analyse réalisée par la direction argumentant que votre groupe détient le contrôle sur les sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra ;▶ examiner la nature et l'admissibilité de ces arguments au regard des normes comptables, notamment la norme IFRS 10 ;▶ obtenir communication des éléments justificatifs des arguments retenus tels que notamment les procès-verbaux du conseil d'administration, le registre des conventions réglementées, et les pactes d'associés permettant de justifier l'absence de modifications dans la gouvernance des sociétés Sofiwaga 1 et Sofiwaga Infra et/ou de l'absence de nouveaux contrats structurant les relations entre les sociétés Sofiwaga 1, Sofiwaga Infra et votre groupe susceptibles de modifier l'analyse du contrôle faite par la direction de votre groupe sur ces sociétés. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

■ Appréciation de la position d'agent ou principal au regard d'IFRS 15 concernant les différentes ventes de gaz

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, votre groupe réalise un chiffre d'affaires « Vente de gaz » de M€ 15,1 dont M€ 9,3 correspondent à des ventes de biométhane et M€ 5,8 à des prestations d'épuration.</p> <p>La note 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit, pour chacun de ces deux modèles économiques, les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires développées en application d'IFRS 15 :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ d'une part les prestations d'épuration dans lesquelles votre groupe agit en tant que prestataire de services et reconnaît en produits ordinaires la rémunération facturée en contrepartie de la prestation ; et▶ d'autre part, la vente de biométhane, dans laquelle votre groupe intervient pour son propre compte, comme « principal » et non comme « agent » dans la transaction. <p>Les clauses des contrats commerciaux entre votre groupe et ses clients comportent des modalités de transfert de propriété et de réalisation des prestations de services ou de ventes de biens dont l'analyse est déterminante pour la bonne comptabilisation du chiffre d'affaires. Les normes comptables d'enregistrement de ce type de contrats requièrent une part de jugement, en particulier pour les contrats complexes.</p> <p>Une erreur dans l'analyse des obligations de ce type de contrats peut conduire à une comptabilisation erronée du revenu.</p> <p>Nous avons considéré l'analyse visant à déterminer si votre groupe agit en tant que « principal » ou « agent » concernant les différentes ventes de gaz comme un point clé de l'audit compte tenu de son impact significatif sur les comptes de votre groupe, et du jugement nécessaire à cette analyse.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires ;▶ consulter les contrats jugés significatifs entre votre groupe et ses différents clients afin d'analyser si les jugements de la direction en matière d'appréciation de la position d'agent ou de principal sont conformes aux normes comptables. Ces travaux ont consisté en l'analyse des termes contractuels et notamment la capacité de négocier, d'une part, le prix de vente de base et, d'autre part, le montant du revenu additionnel possible (primes complémentaires). <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Waga Energy par votre assemblée générale du 17 juin 2021 pour le cabinet BM&A et par vos statuts du 16 janvier 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet BM&A était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la neuvième année, dont trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

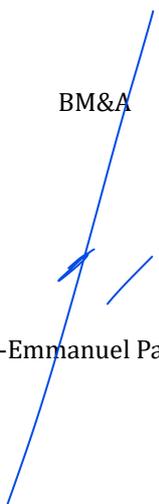
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

BM&A ERNST & YOUNG et Autres

Pierre-Emmanuel Passelègue Cédric Garcia





Groupe WAGA ENERGY

**Etats financiers IFRS
31 décembre 2023**

SOMMAIRE

Etats Financiers IFRS

BILAN.....	3	7.2 Immobilisations corporelles.....	19
COMPTE DE RESULTAT.....	4	7.3 Dépréciation des actifs.....	23
ETAT DU RESULTAT GLOBAL.....	4	7.4 Actifs financiers.....	23
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.	5	7.5 Impôts différés actifs.....	24
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE.....	6	7.6 Autres actifs non courants.....	25
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	8	7.7 Stocks.....	25
1. Description du Groupe et de l'activité.....	8	7.8 Clients et comptes rattachés.....	25
2. Base de préparation.....	8	7.9 Créances d'impôt.....	26
2.1 Déclaration de conformité.....	8	7.10 Autres actifs courants.....	26
2.2 Evolution du référentiel comptable.....	8	7.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie..	26
2.3 Recours à des estimations et aux jugements	9	7.12 Capitaux propres et détail des instruments	27
2.4 Base d'évaluation.....	10	7.13 Provisions.....	28
2.5 Devise fonctionnelle et de présentation...	10	7.14 Emprunts et dettes financières.....	30
3. Faits significatifs de la période.....	11	7.15 Juste valeur des instruments financiers.	33
3.1 Faits marquants de l'exercice 2023.....	11	7.16 Fournisseurs et comptes rattachés.....	34
3.2 Contexte géopolitique du conflit en Ukraine	13	7.17 Dettes d'impôt.....	34
3.3 Continuité d'exploitation.....	14	7.18 Autres passifs.....	34
4. Evènements postérieurs à la clôture.....	14	8. Notes sur le compte de résultat consolidé	35
4.1 Développement commercial.....	14	8.1 Produits des activités ordinaires.....	35
4.2 Développement des activités.....	14	8.2 Autres produits.....	37
4.3 Opérations sur le capital et les filiales.....	15	8.3 Achats de marchandises et variation de	38
4.4 Financement.....	15	stocks.....	38
5. Périmètre de consolidation.....	15	8.4 Charges externes.....	38
5.1 Principes comptables liés au périmètre de	15	8.5 Charges de personnel.....	38
consolidation.....	15	8.6 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)	39
5.2 Périmètre de consolidation.....	15	8.7 Autres produits et charges opérationnels	40
6. Information sectorielle.....	16	courants.....	40
6.1 Produits des activités ordinaires par secteur	17	8.8 Autres produits et charges opérationnels	40
géographique 31 décembre 2023.....	17	non courants.....	40
6.2 Actifs non courants par secteur	17	8.9 Résultat financier.....	40
géographique 31 décembre 2023.....	17	8.10 Impôts sur les résultats.....	41
7. Notes sur l'état de la situation financière	18	8.11 Résultat par action.....	42
consolidée.....	18	8.12 Engagements hors bilan.....	43
7.1 Immobilisations incorporelles.....	18	8.13 Transactions avec les parties liées.....	43

8.14 Honoraires des commissaires aux comptes	
44	
9. Gestion des risques	45
9.1 Risque de liquidité	45
9.2 Risque de taux d'intérêt	46
9.3 Risque de crédit	46
9.4 Risque de change	47
10. Juste valeur des actifs et passifs financiers	
47	

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Immobilisations incorporelles	7.1	2 057	804
Immobilisations corporelles	7.2	112 630	70 331
Actifs financiers non courants	7.4	724	2 137
Impôts différés actifs	7.5	0	0
Autres actifs non courants	7.6	8 933	6 562
Total des actifs non courants		124 344	79 835
Stocks	7.7	11 498	4 867
Clients et comptes rattachés	7.8	9 139	4 143
Actifs financiers courants	7.4	1 610	
Créances d'impôt	7.9	405	315
Autres actifs courants	7.10	8 934	8 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.11	38 655	91 659
Total des actifs courants		70 240	109 339
Total de l'actif		194 584	189 174

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital		205	205
Primes		150 241	150 090
Réserves		-39 521	-31 119
Ecart de conversion		220	16
Résultat de la période - part du groupe		-15 990	-10 076
Capitaux propres - part du groupe		95 154	109 115
Intérêts minoritaires		2 718	2 912
Capitaux Propres	7.12	97 873	112 028
Provisions non courantes	7.13	910	585
Emprunts et dettes financières non courants	7.14	52 331	43 185
Autres passifs non courants	7.18.1	7 669	4 678
Impôts différés passifs		0	0
Total des passifs non courants		60 910	48 448
Provisions courantes	7.13	629	0
Emprunts et dettes financières courants	7.14	8 424	9 420
Fournisseurs et comptes rattachés	7.16	8 337	5 413
Dettes d'impôt	7.17	0	42
Autres passifs courants	7.18.2	18 411	13 823
Total des passifs courants		35 801	28 698
Total du passif		194 584	189 174

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits des activités ordinaires	8.1	33 262	19 159
Autres produits	8.2	777	397
Produits des activités courantes		34 038	19 556
Achat de marchandises et variation de stocks	8.3	-18 349	-7 948
Charges externes	8.4	-9 348	-6 845
Impôts, taxes et versements assimilés		-354	-190
Charges de personnel	8.5	-14 610	-9 961
Autres produits et charges opérationnels courants	8.7	658	-59
Amortissements et provisions	7.1 & 7.2	-6 524	-2 725
Résultat opérationnel courant		-14 488	-8 171
Autres produits et charges opérationnels non courants	8.8	352	34
Dépréciations d'actifs non courants		0	0
Résultat opérationnel		-14 136	-8 137
Coût de l'endettement financier		-1 844	-1 238
Autres produits et charges financiers		803	21
Résultat financier	8.9	-1 041	-1 217
Résultat avant impôt		-15 177	-9 354
Impôts sur les résultats	8.10	-266	-325
Impôts différés P&L		0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé		-15 442	-9 679
Résultat net - part du Groupe		-15 990	-10 076
Résultat net - intérêts minoritaires		548	396
Résultat de base par action (en euros)	8.11	-0,78	-0,50
Résultat par action - après dilution (en euros)	8.11	-0,78	-0,50

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé		-15 442	-9 679
Différences de conversion		-365	-238
Instruments de couverture de taux	7.6 & 9.2	-1 435	1 698
Eléments recyclables par résultat		-1 800	1 460
Ecart actuariel	7.13	19	174
Eléments non recyclables par résultat		19	174
Résultat global de l'ensemble consolidé		-17 224	-8 045
Dont résultat global - part du groupe		-17 586	-8 864
Dont résultat global des minoritaires		362	820

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital	Primes	Réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2021	19 752	198	126 879	-11 109	-53	115 914	1 676	117 590
Résultat de l'exercice				-10 076		-10 076	396	-9 679
Différences de conversion					-249	-249	11	-238
Instruments de couverture					1 286	1 286	412	1 698
Ecart actuariels					174	174		174
Résultat global de la période				-10 076	1 211	-8 864	820	-8 045
Augmentation de capital	75	1	238			239		239
Rachat minoritaires par apport	656	7	22 973	-23 393		-413	413	0
Paiements fondés sur des actions				2 241		2 241		2 241
Autres variations				0		0	3	3
Capitaux propres au 31 décembre 2022	20 483	205	150 090	-42 337	1 158	109 115	2 912	112 028
Capitaux propres au 31 décembre 2022	20 483	205	150 090	-42 337	1 158	109 115	2 912	112 028
Résultat de l'exercice				-15 990		-15 990	548	-15 442
Différences de conversion					-365	-365	0	-365
Instruments de couverture					-1 249	-1 249	-186	-1 435
Ecart actuariels					19	19		19
Résultat global de la période				-15 990	-1 596	-17 586	362	-17 224
Augmentation de capital	42	0	151			151	5	156
Annulation actions propres					-247	-247		-247
Paiements fondés sur des actions				3 789		3 789		3 789
Dividendes						0	-561	-561
Autres variations				-69		-69	0	-69
Capitaux propres au 31 décembre 2023	20 526	205	150 241	-54 607	-685	95 154	2 718	97 873

Les principales variations concernent :

- ⇒ Les instruments de couverture correspondant à des swaps de taux pour 1 435 milliers d'euros ;
- ⇒ Des paiements fondés sur des actions relatifs aux plans BSPCE pour 3 789 milliers d'euros ;
- ⇒ Une distribution d'un dividende de 1 100 000 € chez Sofiwaga 1 dont 561 000 € à des actionnaires minoritaires.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net		-15 442	-9 679
Amortissements et provisions	7.1, 7.2, 7.13	6 668	2 832
Elimination des plus ou moins value de cessions d'actifs		-7	0
Paiements fondés sur des actions	8.6	3 789	2 241
Autres produits et charges calculés		-5	-231
Coût de l'endettement financier	8.9	1 844	1 238
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	8.10	266	325
Capacité d'autofinancement		-2 888	-3 275
Impôt décaissé		-127	-76
Incidence de la variation des stocks	7.7	-6 656	-3 471
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7.8 à 7.10	-5 638	-4 952
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs		2 392	4 384
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-12 917	-7 391
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.1, 7.2	-49 164	-40 938
Acquisition d'actifs financiers nets de remboursement	7.4	-207	-917
Incidence de la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		4 568	3 312
Incidence de la variation des avances sur acquisitions d'immobilisations	7.6	-3 624	-1 460
Cessions, réductions d'immobilisations		8	0
Subventions d'investissement recues	7.18.1	3 416	3 023
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-45 005	-36 982
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires		-561	0
Incidence des variations de périmètre (apports des minoritaires)		0	0
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	7.12.1	151	239
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7.14	14 169	35 884
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	7.14	-7 159	-23 098
Coût de l'endettement (hors intérêts courus)		-1 634	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		4 966	13 024
Variation de change sur la trésorerie		-48	85
Variation de la trésorerie		-53 004	-31 264
Trésorerie d'ouverture		91 659	122 913
Trésorerie de clôture		38 655	91 659

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminées. Ainsi, les nouveaux contrats de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux contrats de location est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

Les avances et acomptes sur immobilisations versés et la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations sont présentés dans les flux liés aux activités d'investissement dans la mesure où elles portent essentiellement sur des Wagabox.

Le coût de l'endettement (hors intérêts courus) est désormais présenté de manière distincte dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement. Au 31 décembre 2022, il était présenté sur la même ligne que les remboursements d'emprunts et s'élevait à 1 638 milliers d'euros.

La filiale Sofiwaga a procédé à la distribution d'un dividende de 1 100 000 € dont 561 000 € à des actionnaires minoritaires.

Explication des variations du TFT

	31-déc.-22	31-déc.-23	Var.	Var. activités opérationnelles	Var. Subventions	Var. fournisseurs d'immobilisations	Ecart de conversion et autres
Stocks	4 867	11 498	-6 631	-6 656			25
Créances clients et autres débiteurs	4 143	9 139	-4 996	-5 014			18
Autres actifs courants	8 356	8 934	-578	-533			-45
Créance d'impôt courant (Crédits d'impôts)	315	405	-91	-91			
				-5 638			-26
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	5 413	8 337	2 924	2 858			66
Autres passifs non courants	574	420	-155	-104			-51
Subventions d'investissement	4 104	7 053	2 949		2 949		
Instruments financiers passifs		196	196				196
Autres passifs non courants	4 678	7 669					
Autres passifs courants	6 636	6 190	-446	-362			-84
Subventions d'investissement	146	612	467		467		
Fournisseurs d'immobilisations	7 042	11 609	4 568			4 568	
Autres passifs courants	13 823	18 411					
				2 392	3 416	4 568	100

Les subventions d'investissement reçues par Waga Energie Canada et Waga Energy au cours de l'exercice classées en « Autres passifs non courants » au bilan sont présentées en activités d'investissement dans le tableau de flux de trésorerie pour 3 416 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Description du Groupe et de l'activité

Waga Energy est une société anonyme à conseil d'administration enregistrée et domiciliée en France (et est désignée comme "La Société").

Son siège social est situé au 5 avenue Raymond Chanas, 38320 Eybens. Les états financiers consolidés de la société Waga Energy comprennent la Société et les filiales dont elle détient le contrôle (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Le périmètre de consolidation est précisé dans la note 5.2.

Créé en 2015 et localisé à Grenoble, le Groupe Waga Energy est leader européen de la production de biométhane issu des gaz de décharges. Le Groupe a mis au point une technologie de rupture qui permet de purifier le biogaz issu des décharges pour le transformer en biométhane, injecté dans les réseaux de gaz, en substitution au gaz naturel d'origine fossile.

Waga Energy est un groupe fortement engagé dans la transition énergétique.

Il a pour mission d'apporter une solution immédiate à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en fournissant une énergie verte, renouvelable, abondante et immédiatement disponible.

Les unités WAGABOX® sont des petites raffineries ou usines à gaz installées sur les sites de décharges, sites classés ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement).

La technologie unique basée sur un couplage de filtration membranaire et distillation cryogénique a fait l'objet de plusieurs dépôts de brevets.

Les états financiers IFRS de la Société Waga Energy SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 avril 2024.

2. Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2023 sont présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne peut être consulté sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2008/1126/2016-01-01>.

2.2 Evolution du référentiel comptable

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et sont d'application obligatoire au 31 décembre 2023 :

- Modifications d'IAS 12 – Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023) ;
- Modifications d'IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023) ;
- Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les politiques comptables (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ;

- Modifications d'IAS 8 – Définition des estimations (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Norme IFRS 17 – Contrat d'assurance (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023).

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2023 :

- Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en courant / non-courant (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 ou plus tard – proposition d'amendement en cours - sous réserve de l'approbation de l'UE) ;
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 – Accords de financement de fournisseurs (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve de l'approbation de l'UE) ;
- Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession-bail (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024) ;
- Modifications d'IAS 21 – Absence d'échangeabilité (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 sous réserve de l'approbation de l'UE).

Les impacts attendus de ces amendements ne sont pas jugés significatifs.

2.3 Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers, la Direction a exercé des jugements et effectué des estimations comptables ; elles ont pu affecter l'application des méthodes comptables de la Société, les montants présentés au titre de certains actifs et des passifs et au titre de certains produits et des charges de l'exercice.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables aux vues de l'historique de la Société. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des valeurs réelles différentes dans les états financiers futurs de la Société.

2.3.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- La détermination des coûts pouvant être intégrés dans la valorisation des immobilisations corporelles au regard de la note IAS 16 « Immobilisations corporelles » (cf note 7.2),
- L'appréciation du contrôle sur les différentes filiales (cf note 5.2), ainsi que sur les WAGABOX®, cédées aux filiales,
- L'appréciation de la position d'agent ou principal au regard d'IFRS 15 et concernant les différents flux de chiffre d'affaires (cf note 8.1),
- La valeur recouvrable des WAGABOX® et l'estimation de leur durée d'utilisation (note 7.3)

- La détermination du pourcentage d'avancement, du chiffre d'affaires et des pertes à terminaison en cas de contrat déficitaires en application de la méthode du chiffre d'affaires à l'avancement pour les ventes d'équipement (cf. note 8.1 et note 7.13).

2.3.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont données dans les notes suivantes :

- L'évaluation de la juste valeur des BSPCE (cf notes 7.12.2 et 8.6) : La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions repose sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'options prenant en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables comprennent notamment la valeur des actions, la volatilité attendue de la valeur de l'action sur la durée de vie de l'instrument et le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments.
- Concernant les Obligations Convertibles en Actions, il y a des estimations relatives à :
 - La détermination de la juste valeur des options de conversion (cf note 7.14) ;
 - La détermination du taux d'intérêt effectif (TIE) de la composante dette des options de conversion qui tient compte de l'horizon de temps le plus probable en termes de conversion ou de remboursement (note 7.14).
- Evaluation des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux (cf note 9.2).
- L'évaluation des provisions et notamment la provision retraite et de la provision démantèlement (cf note 7.13).
- La détermination du taux d'actualisation et de la durée des contrats dans le cadre de l'évaluation du passif locatif selon IFRS 16 « contrats de location » (cf note 7.2).
- L'évaluation des provisions pour dépréciations des créances clients conformément à IFRS 9 (cf note 7.8).
- L'évaluation quant à l'activation éventuelle des impôts différés actifs (cf note 7.5).

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent à la suite de nouvelles informations.

2.4 Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments dérivés et des actifs de régime évalués à la juste valeur.

Les états financiers au 31 décembre 2023 de la Société Waga Energy SA ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins 12 mois à partir de la date d'approbation des états financiers sur la base de la trésorerie nette disponible à date, et des perspectives de croissance reflétées dans le business plan (cf. note 3.3).

2.5 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en euro en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les gains et les pertes résultant de la conversion sont enregistrés au compte de résultat à l'exception des montants assimilables à des investissements nets à l'étranger, tels que définis par la norme IAS 21, pour lesquels les variations de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

3. Faits significatifs de la période

3.1 Faits marquants de l'exercice 2023

3.1.1 Production de biométhane

Au 31 décembre 2023, la société Waga Energy (la « Société ») et ses filiales (ci-après le « Groupe ») exploitaient dix-huit unités WAGABOX®, dont quinze en France, deux au Canada et une en Espagne.

Cinq nouvelles unités ont été mises en service au cours de l'exercice 2023, dont les premières unités internationales :

- deux unités au Canada : site de Saint-Étienne-des-Grés (province de Québec) et site de Chicoutimi (province de Québec);
- une unité en Espagne : site de Els Hostalets de Pierola (Catalogne, projet Can Mata) ;
- deux unités en France : site de Montois-la-Montagne (Moselle) et site de Cusset (Allier).

Ces unités représentent une capacité de production installée totale de 275 GWh/an.

	2023	2022*	Variation
Nombre de WAGABOX® du parc détenu en exploitation (fin de période)	18	13	+38 %
Nombre de WAGABOX® du parc détenu en exploitation (moyenne)	15,4	11,6	+33 %
Production de biométhane (en GWh)	327	207	+57 %

**seulement les unités détenues en propre*

Le parc d'unités WAGABOX® exploité par le Groupe a produit 327 GWh de biométhane au cours de l'exercice 2023, soit 57 % de plus que sur l'exercice 2022.

Les équipes d'exploitation de Waga Energy ont maintenu tout au long de l'année un haut niveau de performance : le parc a atteint en 2023 une disponibilité moyenne de 95,7% sur les unités exploitées depuis plus de 12 mois et 94,2 % en incluant les mises en service de l'année, notamment les premières unités internationales.

3.1.2 Activité commerciale

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a signé six nouveaux contrats pour des sites situés aux États-Unis :

- Trois contrats avec Casella Waste Systems, l'un des principaux acteurs du traitement des déchets du pays, pour équiper trois sites d'unités WAGABOX® offrant une capacité installée totale de 586 GWh par an ;
- Un contrat avec le comté de Scott (Iowa, États-Unis) et la société Linwood pour équiper le site de Davenport d'une unité dont la capacité installée est de 60 GWh par an.

- Un contrat avec la Chester County Solid Waste Authority, autorité publique en charge de la gestion des déchets du comté de Chester (Pennsylvannie, Etats-Unis) pour équiper le site de Lanchester (Narvon) d'une unité offrant une capacité installée de 130 GWh par an ;
- Un contrat avec la société Decatur Hills Landfill (Groupe Best Way Disposal), pour équiper le site de Greensburg (Indiana, Etats-Unis) d'une unité offrant une capacité installée de 55 GWh par an.

3.1.3 Opérations sur le capital et les filiales

Organigramme juridique

Au cours de l'exercice 2023, 10 nouvelles sociétés projet ont été créées, dont 7 aux Etats-Unis, 2 au Canada, et 1 en France, destinées à porter de nouveaux projets WAGABOX®. Ces sociétés sont toutes détenues à 100% par le Groupe à l'exception de la filiale française, Valtom Energie Biométhane, détenue à hauteur de 51% par Waga Energy.

BSPCE / Options de souscription d'actions

En date du 24 janvier 2023, le conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 337 000 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE.2023 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 337.000 actions nouvelles de la Société de 0,01 € de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,54 €, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022. Le même conseil a également décidé l'émission et l'attribution de 196 000 options (« Options.2023 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 196 000 actions nouvelles de la Société de 0,01 € de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,54 €, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 8 octobre 2021.

En date du 29 juin 2023, le conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution complémentaire de 15 000 bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE.2023.2 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 15 000 actions nouvelles de la Société de 0,01 € de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,39 €, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2022. Le même conseil a également décidé l'émission et l'attribution de 3 000 options (« Options.2023.2 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 3 000 actions nouvelles de la Société de 0,01 € de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,39 €, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 8 octobre 2021 en remplacement de 3 000 BSPCE.2023 attribués le 24 janvier 2023.

En date du 20 juillet 2023, le Conseil d'administration a décidé l'émission et l'attribution de 25.000 options (« Options.2023.3 ») à titre gratuit au profit de salariés et/ou de dirigeants, ouvrant droit à la souscription de 25.000 actions nouvelles de la société de 0.01€ de valeur nominale chacune à un prix d'exercice de 27,39 €, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 8 octobre 2021.

3.1.4 Autres faits marquants

Transfert du siège social

Suite à l'acquisition des nouveaux locaux à Eybens (agglomération Grenobloise), la Société y a transféré son siège social et celui de ses filiales avec effet au 16 janvier 2023.

3.1.5 Financement

Financement des projets de WAGABOX®

En mars 2023, le Groupe a conclu un nouveau financement bancaire long-terme d'un montant de 6,6 millions d'euros avec Bpifrance pour sa filiale Sofiwaga España 1. Cette opération a permis de refinancer une partie des apports effectués par le Groupe pendant la phase de construction du projet Can Mata, dont la mise en exploitation a eu lieu en juin 2023. Au 31 décembre 2023, le montant du prêt s'élevait à 6,3 millions d'euros.

En juin 2023, le Groupe a signé un avenant au contrat de financement long-terme d'un montant maximum de 23 millions d'euros conclu en juillet 2022 par sa filiale Waga Assets et souscrit par CIC et Arkéa, afin d'étendre de 12 mois la période de tirage pour les projets d'unités Wagabox encore en construction. Au cours du deuxième semestre 2023, le Groupe a procédé à un tirage de 3,3 millions d'euros sur ce prêt. Au 31 décembre 2023, le montant dû au titre de ce prêt s'élevait à 15,6 millions d'euros et le montant disponible pour tirage à 6,5 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu un montant de 0,45 million d'euros, correspondant au solde des deux avances remboursables « Prospection » octroyées par Bpifrance en 2019 dans le cadre des développements de projets internationaux aux Etats-Unis et au Canada de la BPI (sur un total de 0,9 millions d'euros), dont le remboursement devrait s'étaler entre 2025 et 2028.

La Société a également obtenu en 2023 une avance « Prospection » de Bpifrance d'un montant de 0,4 million d'euros pour financer la prospection de l'activité au Brésil, dont la moitié a été encaissée au cours de l'exercice 2023.

Subventions

Waga Energie Canada a reçu 3,6 millions de dollars canadiens au cours de l'année 2023 au titre de plusieurs subventions accordées. Ces subventions seront reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des unités Wagabox® concernées, à partir de leur mise en service.

La conclusion du financement pour l'unité de Can Mata en Espagne (cf infra) a permis d'obtenir le déblocage de la première tranche de 1 million d'euros de la subvention de l'Union Européenne au titre de l'EIC Innovation Fund obtenue en 2022, dont le montant total s'élève à 2,5 millions d'euros. Ce montant de 1 million d'euros a été encaissé par Waga Energy SA au deuxième semestre 2023.

3.2 Contexte géopolitique du conflit en Ukraine

Bien que n'ayant pas d'exposition en Europe de l'Est, le Groupe subit de manière indirecte les conséquences du conflit en Ukraine, à travers la hausse des prix de l'énergie, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement de l'activité économique en Europe.

L'augmentation des prix du gaz naturel sur le marché n'a pas d'incidence directe sur le chiffre d'affaires du Groupe, dans la mesure où l'essentiel de la production de biométhane est vendue en France, dans le cadre de contrats avec obligation d'achat dont les tarifs sont fixés par l'Etat pour une durée de 15 ans et indexés annuellement sur la base d'indices reflétant les coûts de main d'œuvre et les coûts industriels.

A long-terme, l'augmentation du prix de l'électricité en Europe a un impact limité sur le coût d'exploitation des unités WAGABOX® dans la mesure où les contrats de fourniture d'électricité du Groupe sont pluriannuels et en partie plafonnés dans le cadre du dispositif d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (« ARENH ») instauré par le gouvernement français jusqu'en décembre 2025. De plus, dans la majorité des cas en France, ce coût est partagé avec l'opérateur du site de stockage au travers d'un ajustement de la redevance d'achat du biogaz et aussi partiellement compensé par le mécanisme d'indexation annuel du prix de vente du biométhane. Cependant, le décalage temporel entre la constatation du coût de l'électricité et les mesures de compensation (avec l'opérateur de site ou via le prix de vente du biométhane) peut affecter à court-terme la rentabilité de certains projets, comme cela a été le cas en 2023.

En France, au Royaume-Uni, et dans une moindre mesure en Espagne, en Italie et au Portugal, le prix élevé de l'électricité a ralenti l'activité commerciale du Groupe, en suscitant une forme d'attentisme chez certains exploitants disposant d'un moteur sur leur site. Malgré un rendement énergétique faible, ces équipements peuvent en effet s'avérer rémunérateurs à court terme. Cette situation a également conduit certains opérateurs à réduire le volume de biogaz injecté dans leur unité WAGABOX® au profit d'un moteur déjà installé sur le site. Ces arbitrages opportunistes influent cependant peu sur le chiffre d'affaires du Groupe dans la mesure où les contrats prévoient toujours une part de rémunération fixe.

Les difficultés économiques provoquées par la guerre en Europe ont plus généralement entraîné une hausse des coûts d'approvisionnement en pièces destinées à la construction ou à la maintenance des unités. Cette hausse est partiellement compensée par les clauses d'indexation des contrats et, pour les futurs projets, sera répercutée aux clients pour maintenir l'équilibre économique des projets.

La situation économique a également entraîné un allongement des délais de livraison. Le Groupe y a réagi dès le début de l'année 2022 en anticipant ses commandes et en renforçant ses stocks de pièces critiques pour éviter des retards dans la mise en service des unités en construction. Ce renforcement des stocks a été poursuivi en 2023.

Enfin, la hausse des taux d'intérêt peut entraîner une hausse des coûts de financement pour les projets à venir, qui devra être prise en compte pour maintenir la rentabilité des projets au niveau attendu. Cette hausse des taux a cependant peu d'impact sur les charges financières du Groupe en 2023, dans la mesure où la majorité des financements actuels ont été conclus avant la crise ou dans la première moitié de l'année 2022, à taux fixes ou adossés à des swaps de taux.

3.3 Continuité d'exploitation

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration après prise en compte :

- De la trésorerie disponible au 31 décembre 2023 à hauteur de 39 millions d'euros ;
- De l'opération d'augmentation de capital réalisée le 20 mars 2024 pour un montant brut de 52 millions d'euros ;
- Du prévisionnel de trésorerie du Groupe intégrant les investissements prévus sur les projets signés et les financements sécurisés à la date d'arrêté des comptes.

Le management et le conseil d'administration estiment que ces éléments permettent au Groupe de couvrir ses besoins sur les 12 prochains mois, à savoir fin avril 2025.

Par ailleurs, le management est confiant sur la capacité du Groupe à lever les financements nécessaires aux nouveaux projets de WAGABOX® prévus dans son plan d'affaires. Néanmoins, en cas de difficultés à trouver ces financements, le Groupe dispose de marges de manœuvre, comme le décalage de certains investissements.

4. Evènements postérieurs à la clôture

4.1 Développement commercial

Le Groupe n'a pas signé de nouveau contrat depuis le 31 décembre 2023.

4.2 Développement des activités

Depuis le 31 décembre 2023, le Groupe a démarré 2 nouvelles unités :

- En janvier 2024, le Groupe a démarré une unité de taille standard (25 GWh/an) à Sainte-Marie-Kerque (Pas-de-Calais).
- Le 15 mars 2024, le Groupe a démarré sa première unité américaine sur le site de Bath dans le comté de Steuben (état de New-York, Etats-Unis), d'une capacité de production de 60 GWh / an.

4.3 Opérations sur le capital et les filiales

Augmentation de capital

Le 20 mars 2024, la Société a réalisé une augmentation de capital pour un montant brut total de 52 millions d'euros par l'émission de 3.939.394 nouvelles actions au prix de 13,20 euros par action nouvelle. Cette opération, qui s'inscrit dans le contexte d'une accélération significative de sa croissance, notamment en Amérique du Nord, doit permettre au Groupe de financer la quote-part en fonds propres des investissements de nouveaux projets ainsi que la préfabrication et la fabrication d'unités WAGABOX® afin de soutenir sa croissance internationale. À l'issue de l'Offre, le capital social de la Société s'élèvera à 245.301,44 euros, correspondant à 24.503.144 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

4.4 Financement

En janvier 2024, le Groupe a conclu un financement de projet de 2,7 millions d'euros avec le Crédit Agricole Centre France pour sa filiale Valtom Energie Biométhane. Ce financement a été suivi par le lancement d'un financement participatif de 0,2 millions d'euros.

En février 2024, Waga Energy Inc., filiale américaine du Groupe, a conclu un financement de 60 millions de dollars avec le gestionnaire d'actifs Eiffel Investment Group pour financer la construction de quatre unités de production de biométhane aux États-Unis.

5. Périmètre de consolidation

5.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les filiales contrôlées au sens d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », quel que soit le niveau de participation du Groupe dans les capitaux propres, sont intégrées globalement. L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente « le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités ».

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part groupe.

Toutes les transactions et positions internes aux filiales intégrées globalement sont éliminées en consolidation. La liste des principales filiales, coentreprises et entreprises associées est présentée en note 5.2.

5.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées au sein du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Méthode de consolidation		% Contrôle		% Intérêt	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
WAGA ENERGY	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
WAGA ENERGY INC	IG (a)	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ENERGIE CANADA	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ENERGY ESPANA	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB STEUBEN LLC	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WB SCOTT AREA LLC	IG		100,00%		100,00%	
WB CHEMUNG LLC	IG		100,00%		100,00%	
WB HYLAND LLC	IG		100,00%		100,00%	
WB MCKEAN LLC	IG		100,00%		100,00%	
WB LANCHESTER	IG		100,00%		100,00%	
WB DECATUR LLC	IG		100,00%		100,00%	
WB BEAUMONT LLC	IG		100,00%		100,00%	
WAGA ENERGY LIMITED	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ENERGY ITALIA	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS 2	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SOFIWAGA 1	IG	IG	49,00%	49,00%	49,00%	49,00%
SOFIWAGA INFRA	IG	IG	49,00%	49,00%	49,00%	49,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 1	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 2	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 3	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SP WAGA 1	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 4	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SOFIWAGA ESPANA 1	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 5	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 6	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 19	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 18	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 20	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 21	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGA ASSETS VEHICULE 22	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
VALTOM ENERGIE BIOMETHANE	IG		51,00%		51,00%	
SOFIWAGA ESPANA 2	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
WAGARENA	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
HARTLAND RENEWABLE RESOURCES GROUP	IG	IG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

(a) Intégration globale

Au cours de l'exercice 2023, 10 nouvelles sociétés projet ont été créées, dont 7 aux Etats-Unis, 2 au Canada et 1 en France. Les sociétés CWAC Inc et WBC2 S.E.C. n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation dans la mesure où elles n'ont aucun flux financier à date.

Les sociétés SOFIWAGA 1 et SOFIWAGA INFRA sont des entités structurées de financement des actifs WAGABOX®. La Société gère l'ensemble des activités et opérations liées au fonctionnement des unités WAGABOX® de ces entités structurées. Bien que détenues qu'à hauteur de 49%, les deux sociétés SOFIWAGA INFRA SAS & SOFIWAGA 1 SAS sont consolidées selon la méthode d'intégration globale, car conformément à la norme IFRS 10, WAGA ENERGY SA en détient le contrôle. En effet, WAGA ENERGY SA :

- Détient la capacité de diriger l'activité pertinente des deux sociétés et donc détient le pouvoir sur ces deux entités,
- Est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec ces deux entités, car il existe des pénalités contractuelles en cas de défaut de performance,
- A la capacité, en tant qu'unique acteur, d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus

6. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et

- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe a été identifié comme étant le Président Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à la production de biométhane par épuration du biogaz issu des déchets.

Le montant de chiffre d'affaires réalisé avec nos quatre principaux clients au 31 décembre 2023 s'élève respectivement à 6,7 millions d'euros (soit 20% du total du produit des activités courantes), 5,7 millions d'euros (soit 17%), 5,1 millions d'euros (soit 15%) et 2,5 millions d'euros (soit 8%).

Depuis l'exercice 2019, le Groupe développe son activité à l'international avec notamment la création de filiales aux Etats-Unis, au Canada, en Espagne, au Royaume-Uni et en Italie. L'information géographique requise par IFRS 8.33 est présentée ci-dessous.

6.1 Produits des activités ordinaires par secteur géographique 31 décembre 2023

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Amérique du Nord	Europe	France	31 décembre 2022	Amérique du Nord	Europe	France
Produits des activités ordinaires	33 262	10 605	1 691	20 966	19 159	3 642	2	15 515

6.2 Actifs non courants par secteur géographique 31 décembre 2023

ACTIF (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Amérique du Nord	Europe	France	31 décembre 2022	Amérique du Nord	Europe	France
Immobilisations incorporelles	2 057	547	0	1 510	804	6	0	798
Immobilisations corporelles	112 630	39 982	10 029	62 619	70 331	12 726	6 444	51 162
Actifs financiers non courants	724	-38 437	-9 365	48 526	2 137	-8 058	-1 569	11 765
Autres actifs non courants	8 933	1 955	0	6 978	6 562	1 487	16	5 059
Total des actifs non courants	124 344	4 048	663	119 633	79 835	6 160	4 891	68 784

7. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

7.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Concernant les frais de recherche et développement, les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- b) Intention de la Société d'achever le projet ;
- c) Capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel ;
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet ;
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles et leur durée d'amortissement retenue par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 5 ans ;
- Frais de développement : 5 ans ;
- Concession, brevets et licences : 6 ans.

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Concessions, brevets, licences et logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Situation au 31 décembre 2022	434	370	15	494	1 313
Augmentations de l'exercice	0	782	0	787	1 570
Diminutions de l'exercice	0	0	0	0	0
Reclassements et autres	31	906	-15	-922	0
Ecart de conversion	0	-12	0	0	-12
Situation au 31 décembre 2023	465	2 047	0	360	2 871

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	Amortissements des frais de recherche et développement	Amortissements concessions, brevets & droits similaires	Amortissements des autres immos incorp.	Dépréciation immobilisations corporelles en cours	Total
Situation au 31 décembre 2022	-187	-308	-15	0	-509
Dotations de l'exercice	-75	-230	0	0	-305
Reclassements et autres	0	-14	15	0	0
Situation au 31 décembre 2023	-262	-552	0	0	-814

VALEURS NETTES (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Concessions, brevets, licences et logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Situation au 31 décembre 2022	248	62	0	494	804
Situation au 31 décembre 2023	203	1 494	0	360	2 057

Le poste "concessions, brevets, licences et logiciels" intègre la part payable aux opérateurs des sites de stockage de déchets correspondant au droit d'accès au gisement de biogaz. Pour l'exercice 2023, le montant de ces acquisitions s'élève à 543 milliers d'euros et concerne un contrat aux Etats-Unis.

Le solde des « Immobilisations incorporelles en cours » au 31 décembre 2023 pour 360 milliers d'euros correspond principalement à des travaux de R&D pour la standardisation des WAGABOX®. Le reclassement de 937 milliers d'euros correspond principalement au reclassement des frais d'ERP en « concessions, brevets, licences et logiciels », suite à la mise en service de cette immobilisation au 1^{er} semestre 2023.

7.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en conformité avec la norme IAS 16 « immobilisations corporelles » qui comprend :

- Le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux,
- Tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.
- L'estimation initiale des coûts de démantèlement et à l'enlèvement de l'unité WAGABOX® et la remise en état du site où elle est située

Une part significative des immobilisations corporelles correspond aux unités WAGABOX® conçues, produites, installées et exploitées par le Groupe. Ces unités génèrent des avantages économiques futurs pour le Groupe à travers les contrats long terme de vente de biométhane ou prestation d'épuration (cf note 8.1). Pour des raisons de sécurité et de savoir-faire spécifique acquis par la Société, celle-ci est l'unique exploitant des WAGABOX®. Le Groupe détient le contrôle de ces actifs qui sont comptabilisés en application de la norme IAS16.

Pour les WAGABOX® fabriquées par le groupe, les coûts directement attribuables aux WAGABOX® sont constitués de coûts de main d'œuvre directe, de coûts matières et de coûts externes (conseils, experts, sous-traitants...) directement liés à la préparation du site, à l'ingénierie, à la conception, aux études techniques, au calibrage, à la fabrication, à la livraison, au montage et à l'installation des WAGABOX® qui seront exploitées.

Les coûts directement attribuables à l'immobilisation ne sont capitalisés qu'à partir du moment où les deux critères suivants sont cumulativement remplis :

- Formalisation d'une marque d'intérêt de la part du prospect confirmant sa volonté de contractualiser (par exemple signature d'une lettre d'intention, MoU...)
- Pré-validation permettant de vérifier la faisabilité technique du projet (analyse du gisement biogaz et faisabilité du raccordement).

Avant la mise en service des WAGABOX®, lesdits coûts sont comptabilisés en « immobilisations corporelles en cours » et font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'une analyse afin de s'assurer que les conditions d'activations sont toujours réunies.

Lorsque des composants significatifs des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composante majeure).

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement (Note 7.13) et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation contractuelle que le Groupe encourt.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charge sur la durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

- Wagabox® hors composant : 15 à 25 ans ;
- Wagabox® composant : 5 à 20 ans ;
- Bâtiments & constructions : 10 à 25 ans ;
- Installations techniques, matériel & outillage : 4 à 15 ans ;
- Matériel et mobilier de bureau, informatique : 3 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux Wagabox® en cours de construction.

Un actif est défini ainsi dès lors que des dépenses sont engagées pour la construction des Wagabox® jusqu'à leur mise en service.

Méthodes comptables appliquées aux contrats de location

Au début d'un contrat, le Groupe évalue si un contrat est, ou contient, un contrat de location.

Le contrat est ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période de temps en échange d'une contrepartie.

Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – ceci peut être spécifié de façon explicite ou implicite, et doit être physiquement distinct ou représenter substantiellement la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur possède un droit substantiel de substitution, alors l'actif n'est pas identifié ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation ;
- le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif. Le Groupe a ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour déterminer comment et dans quel but est utilisé l'actif. Dans de rares cas, lorsque la décision sur la manière et l'objectif dont l'actif est utilisé est prédéterminée, le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif si :
 - le Groupe a le droit d'exploiter l'actif, ou ;
 - le Groupe a conçu le bien d'une manière qui prédétermine comment et à quelles fins il sera utilisé.

Ces critères s'appliquent aux contrats conclus ou modifiés à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au moment de la création ou de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, le Groupe a choisi de ne pas séparer les éléments non liés au contrat de location et de comptabiliser le contrat de location comme une composante locative unique.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative au début du bail :

- l'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, lequel comprend le montant initial de la dette locative ajusté des paiements de location effectués à la date de mise en service ou avant

la date de mise en service, et additionné de tous les coûts directs marginaux encourus, déduction faite des primes incitatives de location reçues ;

- L'actif lié aux droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat jusqu'à la date de fin du contrat. En outre, la valeur de l'actif lié aux droits d'utilisation est ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de la dette locative et le cas échéant, diminuée en cas de pertes de valeur, conformément à IAS 36 ;
- La dette locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements de location qui n'ont pas encore été effectués, actualisés en utilisant le taux marginal d'emprunt du preneur (taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire). Ce taux représente le taux d'endettement qui serait obtenu pour financer l'actif considéré. Ainsi il a donc été déterminé ces taux-là sur la base de l'addition d'un taux sans risque (Emprunt d'Etat français) auquel ont été ajoutée des primes de risques propres à Waga Energy et enfin comme évoqué dans la question, les durées de ces contrats.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance ;
- les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement évalués à l'aide de l'indice ou du taux à la date d'entrée en vigueur ;
- les loyers dans une période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation. A ce titre, l'analyse des clauses de renouvellement au regard de la norme IFRS 16 se fait de manière individuelle pour chaque contrat considéré et l'utilisation estimative de l'actif. En effet, la prise en compte des clauses de renouvellement est analysée au regard de leur durée d'utilité estimative, notamment si la durée d'utilisation estimative (notamment au regard du plan stratégique du Groupe) est supérieure à la durée initiale du contrat.

La dette locative est réévaluée en cas de variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux ou si le Groupe modifie son évaluation quant à l'opportunité d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette locative est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Les contrats identifiés correspondent principalement :

- aux équipements loués des sites de Saint Palais, Gueltas & Chevilly ;
- aux locaux loués par le Groupe (bureaux, entrepôts) ;
- à du matériel de transport loué.

A ce titre, le Groupe a défini les durées d'amortissements des différents actifs entrant dans le champ de la norme IFRS 16 au regard d'actifs similaires. Ainsi, les durées sont définies individuellement par contrat, et peuvent varier entre 3 et 15 ans, en fonction de la typologie d'actif :

- 15 ans pour les épurateurs-membrane achetés auprès d'un industriel, puis cédés dans le cadre d'un contrat de "sale & lease-back" à un loueur qui le loue à Waga Energy, de manière concomitante à la mise en service, et pour un montant correspondant à la valeur nette comptable de l'épurateur membrane. Cet équipement entre dans la construction d'unités Wagabox® ;

- Environ 9 ans pour les baux commerciaux ;
- 15 ans pour les réservoirs d'azote et de charbon ;
- Entre 3 et 4 ans pour les véhicules.

Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs à faible valeur

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ». Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer pour toutes les périodes couvertes par les options de prolongation.

Le passif locatif a été pour chaque contrat évaluée à la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés. La valeur actualisée des loyers a été calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location (si ce dernier est disponible) ou via le taux d'emprunt marginal en fonction de la durée du *Lease term*. Ces taux sont compris entre 3,7% et 9% en fonction de l'actif considéré.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats à court terme dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois et les locations d'actifs de faible valeur. Le Groupe comptabilise les loyers liés à ces contrats de location en charges.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Terrains hors IFRS 16	Constructions hors IFRS 16	Constructions IFRS 16	Installations techniques, matériel et outillages hors IFRS 16	Installations techniques, matériel et outillages IFRS 16	Autres immobilisations corporelles hors IFRS 16	Autres immobilisations corporelles IFRS 16	Immobilisations corporelles en cours	Total	(*) dont actif de démantèlement
Situation au 31 décembre 2022	806	4 574	877	46 298	3 761	959	99	20 871	78 246	267
Augmentations de la période	0	384	568	14 465	275	628	0	32 117	48 437	145
Diminutions de la période	0	0	-299	0	0	-5	0	-6	-310	
Reclassements et autres	0	0	0	9 667	0	0	0	-9 667	0	
Ecart de conversion	0	0	-7	-165	-1	-8	0	-388	-568	
Situation au 31 décembre 2023	806	4 958	1 139	70 264	4 035	1 574	99	42 928	125 804	412

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	Dépréciation terrains hors IFRS 16	Amort. et dep. constructions hors IFRS 16	Amort. et dep. constructions IFRS 16	Amort. et dep. installations techniques, matériel et outillages hors IFRS 16	Amort. et dep. installations techniques, matériel et outillages IFRS 16	Amort. et dep. autres immobilisations corporelles hors IFRS 16	Amort. et dep. autres immobilisations corporelles IFRS 16	Dépréciation immobilisations corporelles en cours	Total	(*) dont actif de démantèlement
Situation au 31 décembre 2022	0	-56	-447	-6 033	-990	-355	-34	0	-7 914	-41
Dotations de la période	0	-216	-171	-4 576	-259	-324	-26	0	-5 572	-34
Reprises de la période	0	0	299	0	0	3	0	0	303	
Ecart de conversion	0	0	1	6	0	2	0	0	10	
Situation au 31 décembre 2023	0	-272	-317	-10 603	-1 248	-673	-60	0	-13 174	-74

VALEURS NETTES (en milliers d'euros)	Terrains hors IFRS 16	Constructions hors IFRS 16	Constructions IFRS 16	Installations techniques, matériel et outillages hors IFRS 16	Installations techniques, matériel et outillages IFRS 16	Autres immobilisations corporelles hors IFRS 16	Autres immobilisations corporelles IFRS 16	Dépréciation immobilisations en cours	Total	(*) dont actif de démantèlement
Situation au 31 décembre 2022	806	4 518	430	40 264	2 771	605	65	20 871	70 331	226
Situation au 31 décembre 2023	806	4 686	822	59 662	2 786	901	38	42 928	112 630	338

Une part significative des immobilisations corporelles correspond aux unités WAGABOX® conçues, produites, installées et exploitées par le Groupe. Ces unités génèrent des avantages économiques futurs pour le Groupe à travers les contrats long terme de vente de biométhane ou prestation d'épuration (cf note 8.1). Pour des raisons de sécurité et de savoir-faire spécifique acquis par la Société, celle-ci est l'unique exploitant des WAGABOX®. Le Groupe détient le contrôle de ces actifs qui sont comptabilisés en application de la norme IAS16.

Pour les WAGABOX® fabriquées par le Groupe, les coûts directement attribuables aux WAGABOX® sont constitués de coûts de main d'œuvre directe, de coûts matières et de coûts externes (conseils, experts, sous-

traitants...) directement liés à la préparation du site, à l'ingénierie, à la conception, aux études techniques, au calibrage, à la fabrication, à la livraison, au montage et à l'installation des WAGABOX® qui seront exploitées.

Les immobilisations corporelles en cours correspondent essentiellement aux unités WAGABOX® en cours de construction.

7.3 Dépréciation des actifs

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indice de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels à durée d'utilité déterminée. S'il existe de tels indices, le Groupe effectue un test de perte de valeur afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Pour les immobilisations en cours, une revue des projets en cours est effectuée afin de s'assurer que les critères de capitalisation au regard de la norme IAS 16 sont toujours respectés. A l'exception du premier exercice de signature du contrat, un test de dépréciation est effectué annuellement qu'il y ait un indice de pertes de valeur ou non.

Dans la mesure où, sans incident de production, les ressources générées par le projet sont prévisibles, le risque de ne pas générer le niveau de flux de trésorerie attendu est faible. A ce titre, les immobilisations en-cours correspondent principalement à des WAGABOX® en cours de construction.

Concernant les WAGABOX® en exploitation, le Groupe a retenu comme UGT chaque projet d'unité de valorisation du biogaz (unité WAGABOX®). Pour la détermination d'indice de perte de valeur, le Groupe établit la méthodologie suivante : les données (chiffre d'affaires et marges) utilisées pour mettre en œuvre le test se fait par la méthode des comparaisons entre le prospectif et le réalisé. Ces données sont issues des business plans du projet couvrant la durée des contrats de vente de gaz, et une période de vente sur les marchés courant de la fin des contrats de vente jusqu'à la date de fin de durée d'utilité des actifs sous-jacents. Les hypothèses sous-jacentes sont systématiquement mises à jour à la date du test. Par ailleurs une analyse de facteurs exogènes est aussi prise en compte comme des incidents climatiques ou opérationnels, ou tout évènement qui remettrait en cause la rentabilité des unités WAGABOX®.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a identifié un indice de perte de valeur sur l'une de ses unités au Canada en raison d'un coût d'investissement supérieur à l'estimation initiale (principalement lié aux coûts de raccordement et de génie civil) et d'un décalage de la mise en service de l'unité pour des causes non imputables au Groupe, et dont l'impact est difficilement rattrapable au vu de la durée contractuelle d'exploitation. A ce titre, une provision pour dépréciation a été constatée au cours de l'exercice à hauteur de 1,5 millions d'euros.

7.4 Actifs financiers

7.4.1 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués par des dépôts de garantie liés aux contrats de location et des cautions.

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ; Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable des actifs financiers.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur serait enregistrée au compte de résultat en provision pour dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts et cautionnements versés	277	1 960
Autres créances immobilisées	413	160
Autres actifs financiers	33	17
Valeurs brutes	724	2 137
Valeurs nettes	724	2 137

La variation des dépôts et cautionnements versés correspond pour 1 610 milliers d'euros au reclassement en actifs financiers courants d'un compte séquestre dont l'échéance arrive à terme au cours de l'exercice du 31 décembre 2024.

Les autres créances immobilisées correspondent au solde espèces du contrat de liquidité, dont le plafond global a été revu à la hausse en 2023 passant à 1 million d'euros contre 0,5 million d'euros auparavant.

7.4.2 Actifs financiers courants

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts et cautionnements versés	1 610	0
Valeurs brutes	1 610	0
Valeurs nettes	1 610	0

Les dépôts et cautionnements correspondent au reclassement en actifs financiers courants d'un compte séquestre pour 1 610 milliers d'euros (cf. note 7.4.1).

7.5 Impôts différés actifs

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que la société s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers ainsi que sur les déficits reportables. Des actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

En application des principes décrits ci-dessus et du mécanisme de plafonnement du report en avant des déficits, aucun impôt différé actif n'a été reconnu au-delà des impôts différés passifs dans les comptes consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2023 la somme des déficits reportables pour lesquels le Groupe n'a pas reconnu d'impôts différés actifs s'élève à 23,8 millions d'euros, dont 10,8 millions d'euros (dont 4 millions d'euros générés sur l'exercice) pour les sociétés françaises et 13 millions d'euros (dont 7,7 millions d'euros générés sur l'exercice) pour les sociétés étrangères.

En effet, des actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

7.6 Autres actifs non courants

AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital non versé	0	14
Fournisseurs, avances et acomptes sur immobilisations	8 416	4 791
Instruments Financiers - Actifs non courants	517	1 757
Total net des autres actifs non courants	8 933	6 562

Les instruments financiers concernent la mise en place de swaps de taux adossés à des financements de projet. La variation en valeur des swaps est constatée en autres éléments du résultat global (cf note 7.15).

Des avances sont versées au titre d'acomptes aux fournisseurs d'actifs immobilisés. La variation est présentée en activités liées aux investissements dans le tableau de flux de trésorerie.

7.7 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode Coût Unitaire Moyen pondéré (« CUMP »), qui valorise les sorties de marchandises à la moyenne des coûts unitaires des entrées de la période. Cette moyenne des coûts unitaires est pondérée par les quantités en stock.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable en stock.

Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat sur la ligne amortissement et dépréciation.

STOCKS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Stocks de pièces	11 243	4 731
Stocks d'azote et charbon	254	136
Valeurs brutes	11 498	4 867
Valeurs nettes	11 498	4 867

Le Groupe effectue une revue de la valeur des stocks à la date de clôture de la période. Le Groupe n'a pas constaté de perte de valeur des stocks au 31 décembre 2023.

Le stock de pièces de rechange de sécurité mutualisé pour toutes les Wagabox®, est comptabilisé en stock (pour les pièces de rechange que le groupe compte utiliser sur une durée inférieure à 12 mois), à l'exception des pièces de rechanges concernant les premières unités installées qui sont spécifiques.

7.8 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Conformément à IFRS 9, une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

La norme IFRS 9 exige de tenir compte du risque de crédit relatif aux actifs financiers sur la base du principe des « pertes attendues », ce qui implique de reconnaître des dépréciations sur des créances commerciales non encore échues.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en milliers d'euros)	Valeur brute	Echu	Non Echu	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2023	9 139	141	8 998	0	9 139
Situation au 31 décembre 2022	4 143	608	3 535	0	4 143

7.9 Créances d'impôt

CREANCES D'IMPÔT (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Crédit Impôt Recherche	346	285
Crédit Impôt Innovation	0	29
Créance d'impôt sur les sociétés	59	0
Créances d'impôt	405	315

7.10 Autres actifs courants

AUTRES ACTIFS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs, avances et acomptes, avoirs à recevoir	1 018	0
Personnel et organismes sociaux	2	4
État, TVA	5 738	6 237
Créances sur cessions d'actifs	1	0
Charges constatées d'avance	1 457	1 681
Autres actifs courants et produits à recevoir	718	434
Total net des autres actifs courants	8 934	8 356

Les fournisseurs, avances et acomptes, avoirs à recevoir sont principalement constituées d'avances et acomptes fournisseurs versés à des fournisseurs pour l'achat de marchandises.

Les charges constatées d'avance concernent principalement des charges d'assurance annuelles, des charges locatives, ou encore des prestations de services annualisées. Concernant les charges locatives, il s'agit d'actifs à valeur faible qui n'ont pas été retraités selon IFRS 16.

Les autres actifs courants et produits à recevoir à hauteur de 718 milliers d'euros concernent principalement une retenue de garantie pour 501 milliers d'euros.

7.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 « États des flux de trésorerie ».

Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Equivalents de trésorerie	11 501	24 235
Disponibilités	27 154	67 424
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	38 655	91 659

Les équivalents de trésorerie sont constitués par des comptes à terme dont les contrats permettent la disponibilité des fonds sous 30 jours.

Il n'existe aucune restriction sur aucune des années sur la trésorerie.

7.12 Capitaux propres et détail des instruments dilutifs

7.12.1. Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission, net d'impôt.

Politique de gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière suffisante afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Le capital social de Waga Energy est composé d'actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro.

Nombre d'actions	Actions ordinaires
Situation au 31 décembre 2022	20 483 350
Exercice BSPCE 29/06/2023	5 200
Exercice BSPCE 31/12/2023	37 000
Situation au 31 décembre 2023	20 525 550

7.12.2. Instruments dilutifs

Conformément à IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux.

La juste valeur des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) est déterminée par application du modèle Black & Scholes de valorisation d'options.

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action retenu est égal au prix de souscription des investisseurs pour les plans antérieurs à la cotation de la Société, sur la base de la dernière augmentation de capital ;
- Le prix de l'action retenu pour les plans postérieurs à la cotation de la Société est précisé dans le tableau du paragraphe 8.6 ;

- Le taux sans risque est déterminé en fonction du terme attendu des instruments ;
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur d'activité du Groupe, à la date d'attribution des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option ;
- Le terme attendu pour les instruments a été estimé à 4,9 ans ;
- Les perspectives de versement de dividende sur ce terme ont été considérées nulles ;
- Il n'a pas été tenu compte du taux de rotation du personnel, celui-ci étant considéré faible sur la population des bénéficiaires d'instruments.

La valeur des options est enregistrée au compte de résultat en charges de personnel entre la date d'octroi et la date de maturité, en contrepartie des capitaux propres. La charge est ainsi étalée sur la période d'acquisition en fonction des modalités donnant droit à leur acquisition.

À chaque clôture, le Groupe évalue la probabilité de perte, par les bénéficiaires, des droits aux options ou aux actions attribuées gratuitement avant la fin de la période d'acquisition. Le cas échéant, l'impact de la révision de ces estimations est constaté au compte de résultat avec en contrepartie une variation des réserves consolidées.

7.13 Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sans contrepartie dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provisions est évalué en application de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » sur la base de l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues jugées nécessaires pour éteindre l'obligation correspondante. L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter l'écoulement du temps et relative à l'actualisation est comptabilisée en charges financières.

Litiges et passifs éventuels

Le Groupe exerce son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus et constitue une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable de ressource. Dans le cas où aucune estimation fiable ne peut être faite, car jugée sans fondement ou trop peu étayée, il existe une obligation potentielle ou actuelle qui ne peut pas être comptabilisée (passif éventuel).

PROVISIONS (en milliers d'euros)	Démantèlement	Pensions et retraites	Garantie	Pertes à terminaison	Autres	Total
Situation au 31 décembre 2022	340	200	0	0	45	585
Dotations de l'exercice	185			629	15	829
Coûts des services rendus		144				144
Pertes / (Gains) actuariels		-19				-19
Situation au 31 décembre 2023	526	325	0	629	60	1 539
A moins d'un an au 31 décembre 2023	0	0	0	629	0	629
A plus d'un an au 31 décembre 2023	526	325	0	0	60	910

Provisions pour démantèlement

Lorsqu'une obligation légale ou contractuelle de démanteler une WAGABOX® existe, une provision pour démantèlement est constatée en contrepartie d'un actif de démantèlement, dont le coût fait l'objet d'une estimation régulière. En cas de changement significatif de l'estimation conduisant à une augmentation de la provision, la valeur nette de l'actif de démantèlement est également augmentée. Si le changement conduit à diminuer la provision, une dépréciation de l'actif est enregistrée.

Pensions et retraites

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, ...).

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous forme de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite ne concernent que les salariés de la maison-mère Waga Energy. Aucun engagement au sens d'IAS 19 n'a été identifié et provisionné pour la filiale canadienne et la filiale américaine.

Le tableau comparatif des principales données actuarielles utilisées est présent ci-dessous :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Age de départ	64 ans : non cadres 65 ans : cadres	64 ans : non cadres 65 ans : cadres
Taux d'actualisation (a)	3,54%	3,65%
Taux de croissance des salaires	3%	3%
Taux de charges sociales (b)	44%	44%
Table de survie	Insee 2012-2014 sans distinction Hommes / Femmes	Insee 2012-2014 sans distinction Hommes / Femmes
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	moins de 30 ans : 81,0% de 30 à 40 ans : 87,3% de 40 à 50 ans : 88,5% de 50 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 100,0%	moins de 30 ans : 91,7% de 30 à 40 ans : 94,7% de 40 à 50 ans : 99,0% de 50 à 60 ans : 99,0% plus de 60 ans : 100,0%

(a) Le taux d'acroyés au cours de la période d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 est donné ci-après :

En milliers d'euros	Impact sur le résultat consolidé					Impact autres éléments résultat global	
	31 décembre 2022	Coût service rendus	Coût financier	Indemnités versées	Sous-total	Ecarts actuariels	31 décembre 2023
Engagement global	200	135	9		344	-19	325
Engagement net	200	135	9	0	344	-19	325

Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

Pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison au titre des ventes d'équipement sont essentiellement constituées lorsqu'une prévision des coûts à terminaison d'une affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

A la clôture de l'exercice 2023, une perte à terminaison a été constatée pour un montant de 0,6 millions d'euros sur un contrat de construction et de vente d'équipement au Canada, en raison de difficultés opérationnelles rencontrées dans la réalisation de ce projet.

7.14 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts obligataires, d'emprunts bancaires, d'avances conditionnées ainsi que de certains passifs.

Les emprunts sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuable à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les avances conditionnées reçues ne sont remboursables qu'en cas de succès des projets financés, selon des critères définis par avance avec l'organisme financeur.

Il a été considéré que ces avances seraient toutes remboursées du fait des succès attendus sur chaque projet financé. En conséquence, les avances ont été comptabilisées selon la norme IFRS 9 en fonction des flux actualisés des remboursements attendus. Le taux d'actualisation correspondant au taux de financement de marché a été déterminé par comparaison avec des financements souscrits auprès de banques pour des durées comparables.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique constatée en « Autres Produits » au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances, conformément à la norme IAS 20 (voir la note 7.17).

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. S'il est significatif, l'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

Concernant les Obligations Convertibles en Actions, il y a des estimations relatives à :

- La détermination de la juste valeur des options de conversion ;
- La détermination du taux d'intérêt effectif (TIE) de la composante dette des options de conversion qui tient compte de l'horizon de temps le plus probable en termes de conversion ou de remboursement.

EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Emissions	Remboursements	Nouveaux contrats IFRS 16	Intérêts courus et reclassement	31 décembre 2023
Emprunts bancaires	38 029	13 089	-5 432		8	45 696
Emprunts BPI	2 695	0	0		44	2 739
Dettes associées	380	381	-380			381
Avances remboursables	604	665	0		-32	1 237
Emprunts obligataires Sofiwaga 1	2 578				6	2 584
Obligations convertibles Waga Asset 2	5 265		-750		188	4 703
Dettes financières IFRS 16	3 049		-597	929	-5	3 376
Autres dettes financières	6	34	-1			39
Total	52 605	14 169	-7 159	929	210	60 755

- **Emprunts bancaires**

Les émissions d'emprunts bancaires concernent principalement :

- Le refinancement d'une tranche de 1,6 millions d'euros par Waga Energie Canada.
- Des tirages sur l'emprunt immobilier souscrit en 2022 par Wagarena pour le financement de l'acquisition des locaux situés à Eybens, à hauteur de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2023.
- Des tirages sur le financement de projet de Waga Assets à hauteur de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2023.
- Un tirage sur le financement du projet Can Mata à hauteur de 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 (net de la prime).

- **Dettes associées**

Il s'agit des comptes courants des associés avec les sociétés détenant des filiales du Groupe à 51%, classés en dettes courantes.

Ces comptes courants sont rémunérés par des intérêts figurant en dettes courantes.

- **Avances remboursables**

Le Groupe bénéficie d'avances remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil de rentabilité. Ces avances remboursables s'élèvent au total à 604 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et 1 237 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les principaux termes des avances remboursables sont présentés ci-après :

ASSURANCE BPI

Dans le cadre des développements de projets internationaux aux Etats-Unis, au Canada et au Brésil, Waga Energy SA a obtenu des avances remboursables « Prospection » auprès de la BPI pour un montant de 455 milliers d'euros pour les Etats-Unis et pour le Canada et de 390 milliers d'euros pour le Brésil. Au 31 décembre 2023, le montant total des avances reçues s'élève à 1 105 milliers d'euros (dont 100% du montant de l'avance du Canada et des Etats-Unis). Le remboursement des avances pour le Canada et les Etats-Unis devrait s'étaler entre 2025 et 2028.

- **Obligations convertibles**

Le Groupe a souscrit à plusieurs emprunts obligataires convertibles en actions, comptabilisés en dettes financières à hauteur de :

- Le Groupe a également émis deux emprunts obligataires chez Sofiwaga 1 pour un montant total de 2 600 milliers d'euros en novembre 2017 dans le cadre du financement des unités Wagabox® des sites de Saint Palais, Gueltas et Chevilly.

Ces obligations ordinaires sont émises pour une durée de 12 années, expirant en novembre 2029.

- Emprunt obligataire (OCA2021 Tranche 2) correspondant à un financement initial de 6 000 milliers d'euros entièrement souscrites en date du 13 juillet 2021, portant intérêt au taux d'intérêt annuel maximum de 9,2 %. Cet emprunt a été remboursé en totalité par Waga Energy SA et réémis en décembre 2022 par sa filiale Waga Assets 2 pour un montant de 5 250 milliers d'euros. Le montant restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 4 703 milliers d'euros.

La date limite de remboursement ou de convertibilité des OCA2021 Tranche 2 est fixée au 30 juin 2029.

L'échéance des emprunts et dettes financières est la suivante :

EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	Inférieur à un an	Compris entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans
Emprunts bancaires	45 696	5 479	20 429	19 787
Emprunts BPI	2 739	0	2 739	0
Dettes associées	381	381	0	0
Avances remboursables	1 237	67	1 170	0
Emprunts obligataires Sofiwaga 1	2 584	996	1 589	0
Obligations convertibles Waga Asset 2	4 703	953	3 750	0
Dettes financières IFRS 16	3 376	544	2 063	769
Autres dettes financières	39	5	0	34
Total	60 755	8 424	31 740	20 591

7.15 Juste valeur des instruments financiers

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, le tableau suivant présente les éléments comptabilisés en juste valeur par classe d'instruments financiers selon la hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments directement cotés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments cotés sur un marché actif pour un instrument similaire, ou dont les techniques d'évaluations sont basées sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments dont les paramètres significatifs de valorisation ne sont pas observables.

31 décembre 2023

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2023	Niveau	Juste valeur	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par OCI	Actifs / passifs évalués au coût amorti
Actifs financiers non courants	447	3	447			447
Dépôts et cautionnements versés	277	2	277			277
Autres actifs non courants	8 416	2	8 416			8 416
Instruments financiers dérivés actifs	517	3	517		517	0
Clients et comptes rattachés	9 139	2	9 139			9 139
Actifs financiers courants	1 610	2	1 610			1 610
Autres actifs courants	1 738	2	1 738			1 738
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 655	2	38 655			38 655
Total des actifs financiers	60 799		60 799	0	517	60 281
Emprunts et dettes financières non courants	52 331	2	52 331			52 331
Autres passifs non courants	9	2	9			9
Instruments financiers dérivés passifs	196	3	196		196	0
Emprunts et dettes financières courants	8 424	2	8 424			8 424
Fournisseurs et comptes rattachés	8 337	2	8 337			8 337
Autres passifs courants	13 908	2	13 908			13 908
Total des passifs financiers	83 205		83 205	0	196	83 009

31 décembre 2022

En milliers d'euros	Valeur comptable au 31 décembre 2022	Niveau	Juste valeur	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs / passifs évalués à la juste valeur par OCI	Actifs / passifs évalués au coût amorti
Actifs financiers non courants	2 137	3	2 137			2 137
Autres actifs non courants	6 562	2	6 562		1 757	4 806
Clients et comptes rattachés	4 143	2	4 143			4 143
Autres actifs courants	2 119	2	2 119			2 119
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 659	2	91 659			91 659
Total des actifs financiers	106 620		106 620	0	1 757	104 864
Emprunts et dettes financières non courants	43 185	2	43 185			43 185
Autres passifs non courants	4 678	2	4 678		0	4 678
Emprunts et dettes financières courants	9 420	2	9 420			9 420
Fournisseurs et comptes rattachés	5 413	2	5 413			5 413
Autres passifs courants	10 029	2	10 029			10 029
Total des passifs financiers	72 726		72 726	0	0	72 726

7.16 Fournisseurs et comptes rattachés

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en k€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fournisseurs et comptes rattachés	8 337	5 413
Total net des dettes fournisseurs	8 337	5 413

La hausse du poste fournisseurs et comptes rattachés est liée à l'augmentation de l'activité.

7.17 Dettes d'impôt

DETTES D'IMPÔT (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôt sur les sociétés	0	42
Dettes d'impôt	0	42

Les dettes d'impôts correspondent aux impôts exigibles à la clôture pour l'ensemble des entités du Groupe.

7.18 Autres passifs

7.18.1 Autres passifs non courants

AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Instruments Financiers - Passifs non courants	196	0
Charges à payer	9	0
Produits constatés d'avance - non courant	7 464	4 678
TOTAL	7 669	4 678

Les produits constatés d'avance dont l'échéance est supérieure à un an au 31 décembre 2023 correspondent aux subventions d'investissement pour 7 053 milliers d'euros et aux primes complémentaires pour 191 milliers d'euros. Le poste comprend également le reclassement pour 218 milliers d'euros de l'impact de l'application du taux d'intérêt effectif, au titre de IAS 20, sur un emprunt BPI de 3 000 milliers d'euros.

7.18.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes sociales	1 659	1 447
Dettes fiscales	2 033	2 347
Avances et acomptes reçus, avoirs à établir	67	17
Produits constatés d'avance - courant	811	2 791
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	11 609	7 042
Autres dettes	2 231	180
TOTAL	18 411	13 823

Les produits constatés d'avance dont l'échéance est inférieure à un an au 31 décembre 2023 sont principalement constitués de subventions d'investissement pour 612 milliers d'euros et de produits liés à l'activité courante pour 199 milliers d'euros, essentiellement liés aux ventes d'équipements.

8. Notes sur le compte de résultat consolidé

8.1 Produits des activités ordinaires

Le Groupe reconnaît son chiffre d'affaires en application d'IFRS 15.

Les revenus ordinaires du Groupe proviennent de la vente de la production du biométhane à un énergéticien ou de la prestation d'épuration lorsque l'opérateur du site d'enfouissement des déchets détient le contrat de vente de biométhane. Par exception à ce modèle d'affaires, le Groupe se réserve la possibilité de réaliser une vente d'équipement.

Le Groupe Waga Energy opère dans l'ingénierie des gaz. Le Groupe conçoit, construit et exploite des unités WAGABOX® installées sur des sites d'enfouissement (en France, Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou ISDND, communément appelée décharges). Le biogaz produit par les déchets enfouis est capté par l'opérateur du site d'enfouissement. Les unités WAGABOX® épurent ce biogaz en biométhane grâce à une technologie brevetée, couplant épuration membranaire et distillation cryogénique. Le biométhane est directement injecté dans le réseau de gaz naturel.

La molécule de biométhane est rachetée par des énergéticiens qui commercialisent ce biométhane auprès des utilisateurs finaux.

L'activité ordinaire du Groupe est basée sur le modèle d'affaires intégré de développeur-investisseur-exploitant sur des contrats long terme, dans lesquels le Groupe s'engage sur la performance des unités WAGABOX®. Les contrats clés impliquent les acteurs suivants :

- L'opérateur du site d'enfouissements des déchets, fournisseur de biogaz ;
- L'opérateur d'énergie, acheteur du biométhane ;
- Le Groupe, constructeur, opérateur de la WAGABOX® et le propriétaire du processus d'épuration du biogaz en biométhane.

Au sein de cette activité, deux modèles économiques distincts ont été développés :

- d'une part, la prestation d'épuration ;
- d'autre part, la vente de biométhane.

Dans le cas de la prestation d'épuration, le Groupe contractualise avec l'opérateur de l'ISDND, réalise une prestation d'épuration du biogaz et garantit une rémunération fixe en contrepartie de la prestation. L'opérateur de l'ISDND, producteur de biométhane au sens réglementaire, détient dans ce cas le contrat de

vente de biométhane avec l'énergéticien. En application de la norme IFRS15, les revenus issus de la prestation d'épuration sont comptabilisés en produits ordinaires du Groupe.

Dans le cas de la vente de biométhane, le Groupe conclut (i) un contrat d'achat du biogaz avec l'opérateur de l'ISDND et (ii) un contrat de vente du biométhane avec un énergéticien. En France, le tarif est fixé par l'Etat ; dans d'autres géographies, le tarif est négocié de gré à gré sur la base d'une valeur marché. Ainsi, le Groupe tire ses revenus de la vente du biométhane sur le tarif obtenu ainsi que d'une prime complémentaire. Le modèle de vente de biométhane octroie à la Société la faculté de choisir l'énergéticien et négocier librement une prime complémentaire, qui est une composante de revenu substantielle. En effet, comme l'énergéticien peut tirer une valeur additionnelle sur la vente de l'énergie, les producteurs de biométhane sont en mesure de négocier également une prime complémentaire (intitulée comme telle dans les contrats ie "prime complémentaire"), qui est négociée librement, et est donc reconnue au fur et à mesure du biométhane injecté dans le réseau. En application de la norme IFRS15, les revenus issus de la vente de biométhane sont comptabilisés en produits ordinaires, et les achats de biogaz en achats de marchandises.

Pour chaque contrat, une analyse est effectuée au regard de la norme IFRS 15 pour déterminer si Waga Energy intervient comme principal. A ce titre :

Dans le cadre de la vente directe de biométhane, Waga Energy intervient comme principal dans la transaction pour les raisons suivantes :

- C'est Waga qui choisit l'énergéticien, notamment en fonction du montant du revenu additionnel possible avec les primes complémentaires ;
- C'est Waga qui a la relation contractuelle avec l'énergéticien et négocie avec lui le prix de vente (même si la marge de négociation est limitée en France) ;
- Les primes complémentaires (décrites ci-dessus) représentent une part significative de la marge incrémentale d'un contrat.

Ainsi, Waga Energy agit en tant que principal au titre de son obligation de performance de fournir du biométhane à l'énergéticien. Waga Energy procède elle-même à la livraison du biométhane. En synthèse, Waga Energy agit comme principal au regard de sa capacité à décider à qui il le vend et à quel prix.

Dans le cadre de la prestation d'épuration, Waga Energy ne fait que rendre une prestation de service d'épuration. C'est l'ISDND qui choisit l'énergéticien, la relation contractuelle avec lui et négocie avec lui les prix de vente. Ainsi le client de Waga Energy est l'opérateur de décharge et l'obligation de performance est la prestation d'épuration vendue à cet opérateur.

Par ailleurs, pour le Groupe, l'engagement d'épurer le biogaz ou vendre le biométhane n'est pas quantifiable car le respect des obligations ne peut s'apprécier qu'une fois la prestation ou la vente effectuée. En particulier, le Groupe n'est pas engagé sur des volumes prédéfinis et fixes à épurer ou vendre.

De ce fait, le Groupe n'a pas présenté d'information complémentaire.

Par exception au modèle d'affaires, les autres produits ordinaires du Groupe incluent les contrats long-terme de vente d'équipements (contrat d'EPC ou Engineering Procurement & Construction) pour lesquels les résultats d'affaires sont reconnus selon la méthode du chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts. Les modifications de contrat notamment sur le prix sont pris en compte dans la détermination du résultat à terminaison lorsqu'elles sont approuvées par le client. Les actifs sur contrat correspondent aux factures à établir, aux avances versées aux sous-traitants ou aux retenues de garanties. Ils sont intégrés respectivement dans les lignes « Clients et comptes rattachés » et « Autres actifs courants » du bilan consolidé. Les passifs sur contrats sont principalement constitués des avances reçues et des produits constatés d'avance. Ils sont intégrés sur la ligne « Autres passifs courants » du bilan consolidé.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaires fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée conformément à la norme IAS 37, indépendamment de l'avancement de la construction de l'équipement et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dès lors qu'ils sont considérés comme hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour perte à terminaison sont présentées au passif du bilan (voir note 7.13).

Les produits des activités ordinaires (ou chiffre d'affaires) correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de rabais et de remises, et déduction faite des ventes intragroupes.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES (en milliers d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Vente de Gaz et prestations d'épuration	23 671	71%	15 091	79%
Vente d'équipements	8 973	27%	3 606	19%
O&M et autres	618	2%	462	2%
Total produit des activités ordinaires	33 262	100%	19 159	100%

Les ventes d'équipements correspondent à la vente d'équipement de cryogénie à Air Liquide par la filiale Waga Energy Inc et à une partie de la vente d'équipement réalisée par la filiale HRRG au Canada sur le contrat signé en 2022 (contrat Hartland). La prestation d'O&M (Operating & Maintenance) est principalement réalisée pour la WAGABOX® basée à Lorient Agglomération.

8.2 Autres produits

Les autres produits de l'activité comportent les produits relatifs aux subventions ainsi que le Crédit Impôt Recherche (CIR) & le Crédit Impôt Innovation (CII).

En application de la norme IAS 20, les subventions publiques reçues sont initialement comptabilisées au bilan en produits différés. Les subventions publiques sont reprises en produits dans le compte de résultat de l'exercice :

- de manière symétrique à l'amortissement des actifs pour les subventions publiques liées aux investissements. Les subventions qui financent les coûts de développement immobilisés sont assimilables à des subventions d'équipement. La reprise en résultat des dites subventions s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées, directement au crédit du compte de dotation ;
- au prorata des charges engagées pour les subventions publiques couvrant des dépenses opérationnelles. En particulier, les subventions destinées à couvrir des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice sont reconnues en fonction de l'avancement dudit projet de R&D (prorata des coûts engagés/coûts budgétés).

AUTRES PRODUITS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Crédit Impôt Recherche	346	45%	285	72%
Crédit Impôt Innovation	0	0%	29	7%
Subventions	431	55%	83	21%
Total Autres Produits	777	100%	397	100%

8.3 Achats de marchandises et variation de stocks

ACHAT DE MARCHANDISES (en milliers d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Matières premières et pièces de rechange	17 309	94%	5 382	68%
Variation de stocks	-6 599	-36%	-6 172	-78%
Sous-traitance	2 276	12%	1 053	13%
Matériel & Equipement	5 362	29%	7 686	97%
Total achat de marchandises	18 349	100%	7 948	100%

Les achats de matériel et équipement ont fortement augmenté en lien avec la croissance de l'activité du Groupe et pour la construction de Wagabox© vendues.

8.4 Charges externes

CHARGES EXTERNES (en milliers d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
Sous-traitance générale	484	5%	415	6%
Locations et charges locatives	1 225	13%	660	10%
Entretiens et réparations	593	6%	287	4%
Primes d'assurance	976	10%	639	9%
Personnel mis à disposition	249	3%	118	2%
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	3 668	39%	3 125	46%
Publicités	212	2%	165	2%
Transports	98	1%	156	2%
Déplacements, missions	925	10%	601	9%
Frais postaux & Télécom	476	5%	215	3%
Services bancaires	307	3%	280	4%
Autres charges externes	135	1%	183	3%
Total charges externes	9 348	100%	6 845	100%

Les locations et charges locatives correspondent à des charges locatives maintenues au compte de résultat au titre des exemptions prévues par la norme IFRS 16, et aux taxes foncières.

Les rémunérations d'intermédiaires et les honoraires ont augmenté en raison du recours accru à des intervenants externes pour mener à bien la stratégie de croissance du Groupe, en particulier à l'international, et aux frais de structure liés aux obligations réglementaires des sociétés cotées.

L'augmentation des autres charges externes provient essentiellement de la croissance des activités à l'international.

8.5 Charges de personnel

Les charges de personnel allouées au développement des projets sont comptabilisées à l'actif lorsque les projets remplissent les critères d'activation requis par la norme IAS 16 « immobilisations corporelles » (note 7.2).

Les autres charges de personnel, incluant le coût des services lié à la provision pour départ en retraite (note 7.13) et le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres (note 7.12) figurent en charge au compte de résultat.

Les charges de personnel se ventilent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL (en milliers d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Rémunération du personnel	6 657	46%	5 086	51%
Charges IFRS 2	3 789	26%	2 241	22%
Charges sociales	3 876	27%	2 499	25%
Autres charges de personnel	144	1%	28	0%
Coûts des services rendus	144	1%	107	1%
Total charges de personnel	14 610	100%	9 961	100%

L'effectif moyen s'élève à 165 personnes au 31 décembre 2023 contre 112 personnes au cours de l'exercice précédent.

8.6 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») ainsi que des options de souscription d'actions ont été attribués aux dirigeants et à certains salariés clés. Les différents plans sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Types de titres	BSPCE 2019	BSPCE 2021	OPTIONS 2021	OPTIONS 2021	BSPCE 2023
Date du CA ayant attribué les bons	18/12/2019	30/06/2021	30/06/2021	08/09/2021	24/01/2023
Fin de vesting	18/12/2023	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025	24/01/2027
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	318,42 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	27,54 €
Vesting	- à hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution ; - le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois.				
Durée de validité	17/12/2029	30/06/2031	30/06/2031	30/06/2031	24/01/2033
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2022	1 000 000	1 250 000	130 000	85 000	
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2023	1 000 000	1 250 000	130 000	85 000	337 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2023	885 362	1 247 500	110 000	85 000	332 500

Types de titres	OPTIONS 2023	BSPCE 2023.2	OPTIONS 2023.2	OPTIONS 2023.3
Date du CA ayant attribué les bons	24/01/2023	29/06/2023	29/06/2023	20/07/2023
Fin de vesting	24/01/2027	29/06/2027	29/06/2027	20/07/2027
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	27,54 €	27,39 €	27,39 €	27,39 €
Vesting	- à hauteur de 25% des BSPCE détenus par le Titulaire à l'expiration d'une période de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'attribution ; - le solde restant, à hauteur d'un vingt-quatrième (1/24) à l'expiration de chaque mois écoulé à l'issue de la période initiale de vingt-quatre (24) mois, et ce pendant une période de vingt-quatre (24) mois.			
Durée de validité	24/01/2033	29/06/2033	29/06/2033	20/07/2033
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2022				
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2023	196 000	15 000	3 000	25 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2023	176 000	15 000	0	25 000

Il en résulte la comptabilisation d'une charge de 3 789 milliers d'euros au titre de l'exercice 2023, contre 2 241 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022.

8.7 Autres produits et charges opérationnels courants

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Autres produits opérationnels courants	1 173	275
Autres charges opérationnelles courantes	-515	-334
Total autres produits et (charges) opérationnels courants	658	-59

Les autres produits opérationnels courants concernent pour 591 milliers d'euros des produits de gestion sur des WAGABOX® et pour 353 milliers d'euros la facturation de loyers à des tiers pour une partie des locaux du siège social. Les autres charges opérationnelles courantes sont constituées pour 195 milliers d'euros par le versement de redevances, de jetons de présence ainsi que de diverses charges de gestion courantes. Les autres charges opérationnelles courantes comprennent également des charges de gestion sur des WAGABOX® pour 320 milliers d'euros, correspondant principalement à des pénalités contractuelles pour indisponibilité.

8.8 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les opérations non courantes de montants significatifs qui par leur nature ou leur caractère inhabituel, peuvent nuire à la lisibilité de la performance de l'activité opérationnelle courante du Groupe.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Autres produits opérationnels non courants	534	230
Autres charges opérationnelles non courantes	-182	-196
Total autres produits et (charges) opérationnels non courants	352	34

Les autres produits non courants concernent des produits non récurrents pour 315 milliers d'euros et la quote-part de subventions reprise au résultat pour 219 milliers d'euros.

Les autres charges non courantes concernent des charges non récurrentes pour 182 milliers d'euros, principalement sur exercices antérieurs.

8.9 Résultat financier

Le résultat financier inclut l'ensemble des charges liées au financement de la Société (intérêts payés, intérêts courus, charges financières de location, désactualisation des passifs non courants, impact financier de la juste valeur), ainsi que les gains et pertes de change. Les autres produits financiers intègrent également les intérêts perçus par la Société sur ses placements de trésorerie.

RESULTAT FINANCIER (en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Intérêts des dettes financières	-1 844	-1 238
Coût de l'endettement financier	-1 844	-1 238
Gain de change	153	140
Autres produits financiers	1 212	227
Désactualisation	-41	-31
Perte de change	-354	-281
Autres charges financières	-167	-34
Autres produits et charges financiers	803	21
Résultat financier	-1 041	-1 217

La hausse des intérêts d'emprunt s'explique principalement par la souscription de nouveaux emprunts pour 14 169 milliers d'euros sur l'exercice.

Les intérêts courus au 31 décembre 2023 s'élèvent à 116 milliers d'euros.

Les autres produits financiers sont principalement constitués par les intérêts produits par les comptes à terme (cf note 7.11).

8.10 Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres sont également constatés en capitaux propres.

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce.

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ;
- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan ;
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels ;
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.

Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par le Conseil d'Administration.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (voir note 8.1.4).

Autres impôts et taxes

En France, la loi de finance 2010 a introduit une contribution économique territoriale en remplacement de la taxe professionnelle (CET). La CET intègre deux nouvelles contributions : la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Pour les exercices présentés, le Groupe a comptabilisé cette taxe en résultat opérationnel courant dans le poste « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif :

En K€	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts exigibles	-266	-325
Impôts différés		
Total impôt sur les résultats	-266	-325

En K€	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net	-15 442	-9 680
Impôt consolidé	-266	-325
Crédit d'impôt recherche	345	315
Résultat théorique avant impôts	-15 522	-9 669
Taux d'impôt sur les bénéfices applicables à la maison mère	25,0%	25,0%
Charge théorique d'impôt au taux courant	3 880	2 417
Augmentation/Diminution de la charge d'impôt résultant de :		
IDA sur déficit reportable non activé	-3 163	-1 815
Autres IDA non activés	-53	-198
Paiements fondés sur des actions	-947	-560
Différences permanentes	44	58
Autres (impôts sans base, effets baisse de taux etc.)	-26	-227
CHARGE RÉELLE D'IMPÔT	-266	-325
Taux d'impôt réel	2%	3%

8.11 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est basé sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, tandis que le calcul du résultat dilué par action inclut également toutes les actions ordinaires potentielles dilutives si elles satisfont à certains critères précisés dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action.

Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. L'effet de dilution des actions potentielles issues des plans d'options de souscription (BSPCE) ou des instruments convertibles, n'est pas reflété dans le calcul du résultat dilué par action, du fait de résultat déficitaire.

La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

RESULTAT PAR ACTION	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	-15 990 328	-10 075 698
Nombres d'actions ordinaires	20 525 550	20 483 350
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	20 463 418	20 117 339
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles	20 463 418	20 117 339
Résultat en euros par action	-0,78	-0,50
Résultat dilué en euros par action	-0,78	-0,50

8.12 Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie) ;
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages) ;
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements ;
- autres engagements.

Les engagements financiers reçus correspondent aux garanties octroyées par l'Etat ou la BPI France au titre de contrats d'emprunts bancaires aux organismes prêteurs.

Les nantissements donnés correspondent essentiellement à des sûretés consenties dans le cadre des financements d'unités WAGABOX®, notamment l'emprunt obligataire émis en 2020 et les refinancements bancaires émis en 2021 et 2022. Ils comprennent en outre des nantissements d'équipements au bénéfice d'organismes prêteurs historiques. Les autres engagements correspondent principalement à l'hypothèque sur les nouveaux locaux acquis par la filiale Wagarena, au bénéfice des banques ayant octroyé le financement immobilier.

ENGAGEMENTS FINANCIERS (en k€)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties données	-1 663	-3 808
Nantissements	-30 668	-24 727
Autres	-1 030	-1 030
Engagements donnés	-33 361	-29 564
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçues	4 119	6 814
Engagements reçus	4 119	6 814
Engagements nets	-29 242	-22 751

8.13 Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises et personnes physiques associées directement ou indirectement au Groupe, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément à la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

31 décembre 2023

Entité du groupe	Désignation de la partie liée	Nature de partie liée	Description de la transaction	Bilan (en milliers d'euros)	Compte de résultat (en milliers d'euros)
Waga Energy SA / Sofiwaga 1	Les Saules	Actionnaire	Convention d'assistance		11
Waga Energy SA	Société Européenne de Gestion de l'Energie (SEGE)	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat de vente de Biométhane	171	2 387
Waga Energy Inc.	ALAT US	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat EPC		2 367
Waga Energy Inc.	ALAT US	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Contrat O&M		50
Waga Energy SA	ALAT US	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Redevance pour brevet	150	43
Waga Energy SA	Air Liquide France Industrie (ALFI)	Société du même groupe qu'un actionnaire détenant plus de 10% des actions	Location cadre Azote et achat Azote	34	339
Waga Energy SA	Ornaly SPRL	Société employant un administrateur	Contrat de prestations de services d'accompagnement stratégique		7
Sofiwaga 1	Les Saules	Actionnaire	Contrat obligataire	2 600	260

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en milliers d'euros)	Total au 31 décembre 2023	Total au 31 décembre 2022
Rémunération à court terme (1)	576	634
Rémunération à base d'actions (2)	714	919
Rémunération des dirigeants	1 290	1 553

- (1) Ce montant inclut salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.
- (2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'actions.

8.14 Honoraires des commissaires aux comptes

31 décembre 2023

(En milliers d'euros)	EY		BM&A		KPMG		31 décembre 2023	
Waga Energy SA								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	209	78%	195	81%			404	79%
Services autres que la certification des comptes	0	0%	13	5%			13	3%
Filiales								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	56	21%	32	13%	5	100%	93	18%
Services autres que la certification des comptes	2						2	0%
Total	267	99%	240	100%	5	100%	512	100%

9. Gestion des risques

La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Les risques principaux auxquels le Groupe est exposé sont le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit.

9.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposée la Société lorsqu'elle éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif de la Société pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance au travers d'augmentations de capital successives, de mise en place d'emprunts obligataires, d'avances remboursables, de prêts bancaires et de prêts garantis par l'Etat et par le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche. L'augmentation de capital de 124 millions d'euros réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse en 2021, suivie par celle de 52 millions d'euros réalisée en 2024, ont fortement réduit le risque de liquidité du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 38,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 et les dettes financières, à un montant de 60,8 millions d'euros (dont 3,4 millions d'euros liés aux obligations locatives et aux contrats de location). Les dettes financières courantes s'élèvent à 12 millions d'euros.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

En milliers d'euros	Inférieur à un an	Compris entre un et cinq ans	Supérieur à cinq ans	Total flux contractuels	Total au 31 décembre 2023
Dettes financières hors IFRS 16	11 266	39 850	23 294	74 410	57 379
Dettes financières IFRS 16	727	2 521	1 203	4 451	3 376
Total	11 993	42 371	24 497	78 861	60 755

Certains contrats présentent des restrictions quant à l'utilisation des capitaux :

Prêt Bpifrance Financement

L'endettement contracté par le Groupe auprès de Bpifrance Financement en date du 3 octobre 2019 doit faire l'objet d'un remboursement anticipé intégral obligatoire en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle de la Société, et peut faire l'objet d'un remboursement anticipé volontaire sur décision de la Société moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire égale à 5% du capital remboursé par anticipation.

OCA 2021 Tranche 2

L'emprunt obligataire OCA 2021 Tranche 2 comporte une restriction spécifique soumettant la distribution de dividendes par la Société au paiement de toutes les sommes dues aux parties financières au titre de ces obligations convertibles.

En vertu du programme d'émission, le souscripteur aurait la possibilité de demander un remboursement anticipé des sommes dues dans le cadre de l'emprunt en cas de changement de contrôle de l'émetteur, filiale de la Société.

Au titre de cet emprunt, le souscripteur bénéficierait de sûretés telles qu'un nantissement des titres de la filiale et du solde du compte courant de la Société dans la filiale.

Enfin, dans le cadre des emprunts bancaires ou obligataires souscrits, le Groupe a pris l'engagement de respecter des covenants financiers notamment relatifs à des clauses de *pari passu*, des clauses de défaut croisé, de respect de ratios financiers (ratio de couverture du service de la dette par des liquidités disponibles ou niveau de gearing), ou encore des niveaux d'endettement spécifiques. Au 31 décembre 2023, les covenants sur ces emprunts sont respectés.

Se référer à la note 3.3 « continuité d'exploitation » pour plus d'information sur l'horizon de liquidité du Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023.

9.2 Risque de taux d'intérêt

La comptabilité de couverture

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt du marché.

L'évolution des taux d'intérêt pourrait affecter les rendements sur la trésorerie et les dépôts à terme. Néanmoins, ce risque est considéré comme non significatif pour les dépôts à terme détenus par le Groupe.

L'essentiel des dettes du Groupe est souscrit soit à taux fixe, soit à taux variable mais adossé à une couverture à taux fixe par la mise en place de swaps de taux (cf note 7.14 Emprunts et dettes financières).

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces swaps de taux sont qualifiés de couverture de flux futurs, Cash Flow Hedge - IFRS 9.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient les instruments dérivés suivants :

Nb	Caractéristiques									Valorisation
	Contrepartie	Date de valeur	Date de maturité	Financement	Nominal initial	Nominal clôture	Taux fixe	Taux variable	Floor	Calcul Banque
1	BNP	13/10/2021	30/12/2033	Belledonne	1 618 807	1 349 438	0,26%	EURIBOR3M	-1,75%	143 147
2	BPGO	13/10/2021	30/12/2033	Belledonne	693 775	578 331	0,26%	EURIBOR3M	-1,75%	61 671
3	BNP	24/12/2021	30/12/2033	Belledonne	1 873 703	1 561 513	0,2475%	EURIBOR3M	-1,75%	166 544
4	BPGO	24/12/2021	30/12/2033	Belledonne	803 015	669 220	0,2475%	EURIBOR3M	-1,75%	71 751
5	BNP	28/04/2022	30/06/2034	Belledonne	1 570 800	1 383 730	1,57%	EURIBOR3M	-1,75%	61 741
6	BPGO	28/04/2022	30/06/2034	Belledonne	673 200	593 027	1,57%	EURIBOR3M	-1,75%	26 615
7	BNP	03/10/2022	30/06/2036	Belledonne	1 817 200	1 692 113	2,54%	EURIBOR3M	-1,75%	-9 833
8	BPGO	01/10/2022	30/06/2036	Belledonne	778 800	725 191	2,54%	EURIBOR3M	-1,75%	-4 298
9	CIC	30/09/2022	31/12/2036	Ariane	9 542 525	9 750 807	2,540%	EURIBOR3M	-1,75%	9 059
10	Arkea	30/09/2022	31/12/2036	Ariane	4 915 846	5 023 143	2,540%	EURIBOR3M	-1,75%	19 786
11	CIC	31/03/2023	31/12/2036	Ariane	1 813 505	1 934 789	2,540%	EURIBOR3M	-1,75%	-152 760
12	Arkea	31/03/2023	31/12/2036	Ariane	909 475	970 300	2,540%	EURIBOR3M	-1,75%	-72 099
Total					27 010 652	26 231 601				321 325

9.3 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux dépôts auprès des banques et des institutions financières n'est pas jugé significatif, le Groupe n'ayant des liquidités et des placements qu'avec des banques de premier rang.

Les créances en cours comprenant principalement les créances de TVA ainsi que les crédits d'impôt recherche « CIR » accordés par l'État français, le Groupe ne supporte pas de risque de crédit significatif.

Le risque de crédit lié au crédit clients est jugé maîtrisé par le Groupe car lorsque des risques sont identifiés ils sont provisionnés (voir note 7.8).

9.4 Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change en devises sont considérés comme non significatifs en raison de l'activité encore faible de ses filiales à l'étranger.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change.

En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change.

Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.

10. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

La juste valeur des dettes fournisseurs et des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

Conformément à IFRS 9, la composante dette a été évaluée selon la méthode du coût amorti.

Le groupe utilise également des swaps de taux pour gérer son exposition au risque de taux. La majorité des swaps négociés permet de convertir des dettes à taux variable à taux fixe.